

Variété et espèce...

- **par Martine Mitteau**

Bureau des ressources génétiques , 16, rue Claude-Bernard, 75231 Paris cedex 05
brg@inapg.inra.fr



M'étant souvent étonnée de l'usage courant du même terme *variété* pour parler de choses somme toute différentes se référant l'une à un niveau de classification taxinomique et l'autre au produit de l'amélioration des plantes, il m'a semblé que le parallèle pouvait être instructif. Dans les deux cas, la *variété* ne représente-t-elle pas un niveau élémentaire de différenciation de l'*espèce*, aussi indispensable au systématicien qu'au sélectionneur ou à l'agronome ?

Ainsi le terme *variété* s'appliquerait concrètement à un groupe d'individus présentant une communauté de caractéristiques morphologiques, physiologiques, écologiques... Ceci se conçoit bien dans l'utilisation taxinomique. Mais il est non moins possible d'étendre ce sens au champ de l'amélioration des plantes, s'agissant alors de répondre à l'ensemble des caractéristiques conditionnant la culture ou la valorisation du produit issu de la variété.

L'*espèce*, niveau clef pour la classification et l'exploitation des végétaux, est souvent caractérisée par l'aptitude qu'ont les individus qui la composent de s'interféconder alors qu'ils ne pourraient être fécondés par les individus d'une autre espèce appartenant au même genre. Mais la notion d'espèce implique aussi un niveau élevé de ressemblance entre tous les individus qui la constituent. C'est ainsi que, partant de la grande diversité d'un genre, les systématiciens, laissant de préférence de côté les aspects d'interfécondité, auront tendance à décrire de trop nombreuses espèces. Dès lors celles-ci permettront la réalisation d'hybridations interspécifiques entre espèces différentes appartenant à un même genre. Comme on le voit, les espèces ainsi dénombrées et décrites sont en fait autant de niveaux de compromis entre degré de ressemblance entre individus et niveau d'incompatibilité vis-à-vis d'autres espèces. Sous cet angle, l'espèce n'a pas un sens immuable et ce d'autant moins qu'il faut tenir compte pour la définir de l'évolution des espèces elles-mêmes et des outils et techniques permettant leur analyse.

L'emploi du terme *espèce*, comme celui de variété, répond en fait avant tout à la commodité de l'utilisateur qu'il s'agisse du taxinomiste ou de l'agronome. L'horticulteur ne s'est-il pas investi depuis plus de deux siècles dans la création d'espèces artificielles, tout particulièrement par la voie de l'hybridation interspécifique ?

PS. Pour être honnête, il me faut préciser que l'usage du terme variété en amélioration des plantes est tout à fait abusif, nous ne devrions parler que de cultivars...

Et pour semer le trouble dans l'esprit du lecteur, rappelons que pour un juriste variété et espèce sont des termes strictement synonymes...